

Direction de la coopération pour le développement
Comité d'aide au développement

Annule & remplace le même document du 06 juin 2013

Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement

PENSE-BÊTE POUR LA NOTIFICATION AU SNPC

11-13 juin 2013, Centre de conférences OCDE, Paris

Ce document a pour but d'aider les déclarants au SNPC à vérifier leurs données avant notification au Secrétariat du CAD. Il est présenté au groupe de travail sur les statistiques et le financement du développement pour information.

Contact:
Olivier BOURET, DCD/SDF - Tél: +33(0)1 45 24 90 56 - Courriel: olivier.bouret@oecd.org

JT03343377

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

PENSE-BÊTE SNPC

Ce pense-bête a été établi à partir des règles de notification au DAC/SNPC telles que décrites dans les directives convergées (consulter le résumé des instructions en SNPC dans l'annexe 3 des Directives convergées DCD/DAC/STAT(2011)19/REV3/ADD1). Il présente un certain nombre de règles de cohérence, de relations entre différents les champs qui composent le SNPC afin d'aider les rapporteurs à établir leur fichier. Ceci n'est pas un document exhaustif, mais a été élaboré à partir de l'expérience d'erreurs fréquemment rencontrées.

Les membres sont encouragés à mettre en œuvre ces règles de cohérence dans leurs systèmes, et à vérifier leur fichier SNPC en fonction de celles-ci avant de l'envoyer au Secrétariat.

La liste de codes la plus à jour est disponible à :
<http://www.oecd.org/fr/developpement/statistiquesdelaide/listesdecodesducadetsnpc.htm>

1 Année de notification

1b Date d'engagement

- la *date d'engagement* ne peut pas être antérieure à l'année de l'engagement lisible dans l'*identifiant* SNPC (4 premiers caractères) lors d'une première notification (nature de l'opération =1).
- La *date d'engagement* est obligatoire pour les nouveaux prêts APD (car elle entre dans le calcul de l'élément-don). Pour les dons, si elle n'est pas connue, entrer « 31/12/20xx ».

2 Pays / organisation déclarant (code-donneur)

3 Agence exécutive

4 N° d'identification SNPC (*identifiant*)

5 N° de projet du donneur

6 Nature de l'opération

- Dans le cas d'une augmentation d'engagement dont le versement est égal à l'engagement, utiliser le code = 3 (activité déjà rapportée) et non le code 8 (engagement = versement).
- Le code 8 est réservé aux systèmes basés sur les versements et dont les engagements prennent par défaut la valeur du versement.

7 Pays bénéficiaire (code-bénéficiaire)

Bi_Multi = 2 → *code-bénéficiaire* = 3000 (ainsi que *code-objet* = 99810 ; catégorie de canal = 40 000). Vérifier que l'institution est sur la liste des organisations internationales éligibles à l'APD (annexe 2 des directives convergées).

8 Canal d'acheminement_nom

Longueur maximum = 100 caractères. Vérifier si une correction est nécessaire.

9 Canal d'acheminement_code (code-canal)

- Quand le *code-canal* n'est pas nécessaire dans la notification (ex : crédit-export, *catégorie* = 20, *type de financement* = 45x) utiliser un Null/blanc mais pas la valeur zéro.
- Attention, une organisation peut avoir changé de *catégorie* et conservé son *code-canal* d'origine, désormais invariant (le plus souvent les deux sont concordants). Se référer au « Tableau Unique » pour la correspondance entre les *codes-canal* et les *catégories de canal*.
- On utilise la *catégorie de canal* lorsqu'aucun code précis n'est connu dans ce « Tableau Unique ».
- *Bi_multi* = 3 → *catégorie de canal* = 20 000 ou 30 000 ou 51 000.
- *Bi_multi* = 2 → *catégorie de canal* = 40 000 et l'organisation est inscrite sur la liste des organisations internationales éligibles à l'APD (annexe 2 des directives convergées).
- *Type de financement* = 410 → *code-canal* <> 10 000 ou 11 000 (pour les prêts, le canal représente l'emprunteur).

10 Bi/Multi

- *Bi_multi* = 1 → Bilatéral.
- *Bi_multi* = 2 → Multilatéral, réservé aux institutions inscrites sur la liste des organisations internationales éligibles à l'APD dont la *catégorie de canal* = 40 000.
- *Bi_multi* = 3 → Soutien au budget régulier d'ONG et PPP dont la *catégorie de canal* = 20 000 ou 30 000, ou 51 000.
- *Bi_multi* = 6 → Notification par fondations privées, *catégorie* = 30.
- *Bi_multi* = 7 → Notification ex-post d'activités d'ONG abondées par soutien à leur budget régulier.

11 Type de ressource (catégorie CAD 1)

Catégorie = 10 → APD.

Catégorie = 20 → AASP.

Catégorie = 30 → dons privés (30, *type de financement* 110 obligatoire).

Catégorie = 35 → opérations commerciales (35, *type de financement* 110 interdit).

Catégorie = 40 → pas des flux, mais des informations.

Catégorie = 50 → flux autres que ci-dessus.

12 Type de financement

Les *types de financement* 600 doivent être associés avec le *type d'aide* allègement de dette F01 et un *code objet* 600xx.

13 Type d'aide**A01: Soutien budgétaire général**

- *A01* → *code-objet* = 51010.
- Avec en général une *catégorie de canal* 12 000.

A02: Soutien budgétaire sectoriel

- *A02* → *code-secteur* différent de 51010 ou 99810.
- Avec en général une *catégorie de canal* 12000.

B01: Contribution au budget régulier des organisations, programmes et financement groupés

- *B01* ↔ *Bi_multi* =3.
- *Catégories de canal* = 20 000, 30 000 ou 51 000.

B02: Contribution au budget régulier des organisations multilatérales

- *B02* ↔ *Bi_multi* =2.
- Vérifier que l'institution est sur la liste des organisations internationales éligibles à l'APD (annexe 2 des directives convergées).
- Les *codes-canal* sont listés dans l'Annexe 9 des directives convergées (section 40 000). Voir également la liste des codes disponible en ligne.

B03: Contributions à des programmes ou fonds à objet spécifiques géré par des organisations internationales (multilatérales, ONG internationales...)

- *Catégorie de canal* = 21 000 ou 40 000.
- Il y a un choix à effectuer entre B03 (contribution à des programmes et fonds) et C01 (montant pré-affecté à des activités spécifiques) pour les *codes-canal* 40 000.

C01: interventions de type projet

- En général si *Equipement* = 1, *type d'aide* C01.
- *Financement mixte* = 1 → *type d'aide* = C01.

D01: Personnel du pays donneur

- Les activités de soutien aux 'JPO' ('junior professional officer') doivent être notifiées 'D01'. JPO → D01.

D02: Autres formes d'assistance technique

E01: Bourses dans le pays donneur

E02: Coûts imputés des étudiants

F01: Allègement de la dette

- *Code-objet* 600xx ; *type de financement* 6xx ; *type d'aide* F01.

G01: Coûts administratifs

- *Code-objet* 91010 → *type d'aide* G01.
- En général *type d'aide* G01 → *Code-objet* 91010.
- *Code-objet* 99810 non-accepté.
- *Code-canal* = 11 000.

H01: Sensibilisation au développement

- *Code-objet* 99820 → *type d'aide* H01.
- En général *type d'aide* H01 → *Code-objet* 99820.

H02: Réfugiés dans le pays donneur

- *Code-objet* 93010 → *type d'aide* H02.
- En général *type d'aide* H02 → *Code-objet* 93010.

14 Description succincte

Longueur maximum = 150 caractères en français ou en anglais. Vérifier si une correction est nécessaire.

15 Secteur / code-objet

16 Zone géographique visée

Longueur maximum = 100 caractères. Vérifier si une correction est nécessaire.

17 Date prévue de démarrage

18 Date prévue d'achèvement

19 Description

Longueur maximum = 4 000 caractères. Vérifier si une correction est nécessaire.

20 Egalité homme-femme

Score = 2 par définition si code-objet = 15170.

21 Aide à l'environnement

- Score = 2 par définition si code-objet = 410xx.
- Lorsque les marqueurs *Rio Atténuation du changement climatique*, *Biodiversité*, *Désertification* sont à 1 ou 2, le marqueur *Environnement* devrait l'être aussi.

- 22 Développement participatif / bonne gestion des affaires publiques (PD/GG)**
Score = 2 par définition si *code-objet* = 15111, 15112, 15113, 15130, 15150, 15151, 15152, 15153, 15160, 15210, 15220, 15230, 15240, 15261.
- 23 Développement du commerce**
Ce marqueur est réservé aux activités enregistrées sous certains codes-objet uniquement : 240xx, 25010 (=2 par définition), 311xx, 312xx, 313xx, 321xx, 322xx, et 33210. Les autres composantes de l'aide au commerce sont enregistrées séparément d'après une liste de *codes-objet*.
- 24 Coopération technique pure (Oui=1)**
- Si *Type d'aide* dans (D01 D02, E01, E02) → *Coopération technique pure* = 1.
 - Si *Type d'aide* = C01 → *Coopération technique pure* = (null/blanc, 1).
 - Sinon → *Coopération technique pure* = null/blanc.
- 25 Approche-programme (Oui=1)**
- 26 Equipement (Oui=1)**
En général *type d'aide*= C01.
- 27 Financement mixte (Oui=1)**
- Les zéros doivent être supprimés dans les marqueurs du type (Oui=1). Ces champs n'acceptent que les valeurs « 1 » et « blanc/null ».
 - *Type d'aide* = C01.
- 28 Biodiversité**
Score = 2 par définition si *code-objet* = 41030.
- 29 Changement climatique - atténuation**
- 30 Changement climatique - adaptation**
- 31 Désertification**
- 32 Monnaie**
Codes-monnaie numériques des pays de l'OCDE uniquement (correspondant aux *codes-donneur*).
- 33 Montant de l'engagement**
- 34 Montant versé**
NE PAS entrer de montant négatif. Les restitutions de dons et les remboursements de prêts sont à notifier en positif dans la colonne *Montant reçus*.
- 35 Montant reçu (pour les prêts : principal seulement)**
Pour notifier les remboursements sur prêts rééchelonnés, se référer au caractère original du prêt avant rééchelonnement au lieu de codes liés à la dette (par ex : *code-objet*, *type d'aide*, ...). Si cela n'est pas possible notifier un *type d'aide* Null, un *code-objet* 99810 et un *type de financement* 410. (Voir Note 2 ci-dessous.)
- 36 Montant non lié**
- 37 Montant partiellement délié**

38 Montant lié

- Le degré de liaison n'est à préciser QUE pour les ENGAGEMENTS, qui sont a priori positifs.
- Ces 3 champs ne doivent comporter que des MONTANTS, PAS de pourcentages.
- La somme des 3 champs ne doit pas être > au *montant de l'engagement*.
- Ne notifier que pour l'APD bilatérale, sauf pour les coûts administratifs (*Type d'aide= G01*) et pour l'aide aux réfugiés dans le pays donneur (*Type d'aide= H02*).

39 Montant de CTAPE

40 Si de type projet, montant des experts - engagement

41 Si de type projet, montant des experts - versement

42 Montant de crédit à l'exportation

44 Type d'échéancier (Tranches de capital égales=1 ; Annuités=2 ; Remboursement en une fois=3 ; Autre=5)

45 Nombre de remboursements par an

46 Taux d'intérêt (*interest1*)

Exemple : un intérêt de 1.75% se notifie au format suivant : 01750.

47 Second taux d'intérêt (*interest2*)

Ce champ *Interest2* ne peut contenir que des valeurs numériques. Lorsqu'il y a des taux variables la mention écrite doit être dans le champ *Interest 1* et le taux de référence dans le champ *interest2*.

48 Date du 1er remboursement

49 Date du dernier remboursement

50 Intérêts reçus

51 Principal versé restant dû

52 Arriérés de principal (compris dans la rubrique 51)

53 Arriérés d'intérêts

NOTES:

1. Il faut prendre garde aux combinaisons de codage entre différents champs. Un projet B01 est forcément codé *bi_multi* =3. Un projet B02 est forcément codé *bi_multi* =2. Si la correspondance entre ces champs n'est pas correcte, cela provoque des trous dans la constitution des tableaux agrégés du CAD. Les transactions SNPC incohérentes ne sont prises en compte dans aucune des multiples lignes possibles parce qu'il manque une des conditions à chaque fois.
2. Pour notifier les remboursements sur prêts rééchelonnés après la 1^{ère} année, les donneurs ont le choix ; soit ils sont capables de leur réattribuer les *code-objet* et *type d'aide* d'origine, soit plusieurs prêts sont fondus en un seul lors du rééchelonnement, et il faut les coder [*type d'aide* = blanc ; *type de financement* 410 ; *code-objet* 99810] et ajouter dans les descriptions « remboursement sur prêts rééchelonnés ».